

11 SEPTEMBRE 2018

AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU À partir du 13 septembre 2018 8:30

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

Par mesure préventive, nous demandons de faire bouillir l'eau de l'aqueduc. Cet avis **PRÉVENTIF** est dû à un arrêt de service d'alimentation afin de permettre les travaux de raccordement à la ville de Nicolet. Cette situation peut permettre l'infiltration de microorganismes dangereux pour votre santé. Les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. **Un avis de levée d'ébullition vous parviendra dès que les analyses nous révélerons que le tout est revenu à la normale.**

Pour toute question, vous pouvez contacter M. Jean-Francois Jutras 819-697-7931